

Alliance de la Fonction Publique du Canada



Nos membres,
c'est notre force.



Alliance de la Fonction publique du Canada
Public Service Alliance of Canada

Bienvenue
à l'AFPC

Ressources
aux membres

Représentation
des membres

Joindre les
rangs de l'AFPC

Coordonnées
de l'AFPC



préparé par
 l'Alliance de la Fonction publique du Canada
 ISBN : 978-1-896285-17-7
 1/08

BIENVENUE À L'AFPC	4
Structure de l'AFPC : un syndicat démocratique, axé sur les membres	4
Votre syndicat : progressiste et actif sur la scène politique	8
Fonds de justice sociale de l'AFPC : ensemble, vers un avenir meilleur	9
Cotisations syndicales : au service des membres	10
RESSOURCES AUX MEMBRES	11
Santé et sécurité : renforcer les milieux de travail	11
Droits de la personne : pour un monde meilleur, au travail et dans la collectivité	12
Droits des femmes : vers l'égalité pleine et entière	14
Réorganisation du travail : les temps changent, le travail aussi	15
Éducation : un syndicat solide par la formation	16
Communications : tenir les membres au courant	17
REPRÉSENTATION DES MEMBRES	18
Négociation collective : action collective, pouvoir collectif	18
Griefs : représenter les droits négociés des membres	19
Services juridiques : lutter pour la justice	20
Classification et équité salariale : pour un salaire juste	21
Au-delà de la convention collective	21
JOINDRE LES RANGS DE L'AFPC	22
Syndicalisation : un syndicat fort, des collectivités solides	22
COORDONNÉES DE L'AFPC	24

Structure de l'AFPC : un syndicat démocratique, axé sur les membres

Membres

Nos membres sont à la base du syndicat. Par sa structure, l'Alliance de la Fonction publique du Canada (AFPC) encourage la participation active des membres et appuie leurs besoins. L'AFPC est l'un des plus grands syndicats au Canada. Elle représente environ 160 000 travailleuses et travailleurs qui exercent des emplois divers, tant dans le secteur public que privé. Nos membres, qui sont répartis dans chaque province et territoire au Canada et ailleurs dans le monde, travaillent dans de multiples secteurs : gouvernement fédéral, sociétés d'État, universités, casinos, services communautaires, collectivités autochtones, aéroports, industrie du diamant et sécurité. Cette diversité fait de l'AFPC un syndicat fort et dynamique.

Sections locales

Les sections locales sont la pierre angulaire du syndicat. Les représentantes et représentants sont élus par les membres pour prendre les décisions générales qui assurent le fonctionnement de la section locale.

Les sections locales fournissent aux membres le soutien dont ils ont besoin pour défendre leurs droits en milieu de travail, et ce, tant au moyen du processus de règlement de griefs que des consultations syndicales-patronales. Les membres peuvent siéger aux comités des sections locales, tels que le comité des femmes, le comité mixte de santé et sécurité au travail, le comité des droits de la personne et le comité des communications, et travailler à divers projets en vue d'améliorer leurs conditions de travail.

Les sections locales sont soit affiliées à l'un des Éléments de l'AFPC, soit dotées d'une charte directe avec le syndicat national.

Éléments

L'AFPC compte 17 Éléments qui sont structurés selon les ministères, les agences fédérales ou les territoires. La plupart des sections locales de l'AFPC sont affiliées à un Éléments.

Voici le nom des 17 Éléments :

- Syndicat de l'Agriculture
- Syndicat de l'Emploi et de l'Immigration du Canada
- Customs Excise Union Douanes Accise
- Syndicat des services gouvernementaux
- Éléments National
- Syndicat de la Santé nationale et du Bien-être social
- Syndicat des ressources naturelles
- Syndicat des employés du Nunavut
- Union canadienne des employés des transports
- Syndicat des travailleurs de l'environnement
- Union des employés de la Défense nationale
- Syndicat des travailleurs du Nord
- Syndicat des employés des postes et communications
- Syndicat des employés du Solliciteur général
- Syndicat des employés de l'Impôt
- Syndicat des employés des Anciens combattants
- Syndicat des employés du Yukon

Les dirigeantes et dirigeants et le personnel des Éléments représentent les membres des sections locales en matière de griefs jusqu'à l'étape de l'arbitrage, aident les sections locales lorsqu'il s'agit de perfectionnement et de formation, représentent les membres au palier ministériel, tant à l'échelle régionale que nationale, participent, au besoin, aux consultations syndicales-patronales et appuient les campagnes et les initiatives de l'AFPC.

Chaque Éléments possède son propre processus décisionnel et tient son propre congrès au cours duquel sont élus ses dirigeantes et dirigeants.



Régions

L'AFPC compte sept régions :

- Nord (Nunavut, Yukon et Territoires du Nord-Ouest)
- Colombie-Britannique
- Prairies (Alberta, Saskatchewan et Manitoba)
- Ontario
- Capitale nationale (Ottawa et Gatineau)
- Québec
- Atlantique (Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve-et-Labrador, Île-du-Prince-Édouard)

Chaque région a un conseil de région, lequel est élu par les membres au cours d'un congrès régional qui a lieu tous les trois ans. Le conseil est dirigé par la vice-présidence exécutive régionale qui travaille dans la région. Chaque conseil planifie et gère les programmes et les activités de sa région et travaille étroitement avec l'administration centrale et les Éléments de l'AFPC.

Certains membres du personnel de l'AFPC travaillent dans les bureaux régionaux répartis un peu partout au pays. Le personnel y offre de multiples services aux membres, notamment dans le domaine de la représentation, de la formation, des négociations, de la santé et sécurité, de l'action politique et de la mise en valeur des sections locales. Il est aussi appelé à assumer la coordination de campagnes et à participer aux efforts de mobilisation, tout en apportant soutien et conseils aux sections locales.

Congrès national

Le congrès national de l'AFPC a lieu tous les trois ans. Les membres sont élus parmi les sections locales à charte directe des quatre coins du pays, les Éléments, ou encore d'autres organes du syndicat pour représenter leur secteur au congrès. C'est là que les membres votent sur les politiques qui dicteront comment le syndicat dépensera son argent, fixent l'orientation générale que prendra le

syndicat et établissent les priorités pour les trois années à venir. Ils procèdent aussi à l'élection de la présidence nationale et de la vice-présidence exécutive nationale.

Comité exécutif de l'Alliance

Le Comité exécutif de l'Alliance (CEA) est constitué de la présidence nationale, de la vice-présidence exécutive nationale et des sept charges de vice-présidence exécutive régionale. Le CEA s'occupe des décisions quotidiennes,

notamment des décisions financières, voit au bon déroulement des campagnes et à la mobilisation des membres, défend les intérêts des membres et fait progresser les droits du syndicat et ceux de ses membres en milieu de travail.

Conseil national d'administration

Le Conseil national d'administration (CNA) est l'instance dirigeante de l'AFPC. Composé du CEA, des présidences d'Éléments et de la vice-présidence régionale des pays étrangers, le CNA a comme responsabilité



de prendre les grandes décisions entre la tenue des congrès nationaux, ce qui peut comprendre la modification des politiques ou des programmes de l'AFPC.

Personnel de l'administration centrale

Le personnel travaillant à l'administration centrale à Ottawa appuie les membres et les initiatives de l'AFPC. Il relève des secteurs suivants : finances et administration, négociations et représentation, programmes aux membres, communications, syndicalisation, technologie de l'information, administration de l'effectif et éducation.

Mouvement syndical national et international

L'AFPC est reliée au vaste mouvement syndical canadien et international par l'entremise de son affiliation au Congrès du travail du Canada (CTC) et à l'Internationale des services publics (ISP). Les sections locales de l'AFPC peuvent également s'affilier aux fédérations provinciales et territoriales du travail et beaucoup sont affiliées aux conseils du travail.



Votre syndicat : progressiste et actif sur la scène politique

L'AFPC est dotée d'une conscience sociale. Les membres de l'AFPC travaillent à promouvoir la justice sociale en luttant pour l'équité et l'égalité, tant pour eux que pour la société en général.

Au nom de ses membres et de la population, l'AFPC milite en faveur de lois plus strictes pour protéger les droits des travailleuses et des travailleurs et du respect par le gouvernement de son engagement à préserver des services publics de qualité. L'AFPC travaille pour parvenir à une société inclusive et bienveillante, en luttant pour mettre fin au racisme, au sexisme, à l'homophobie et aux autres formes de discrimination et d'inégalités économiques dans nos collectivités.

La bataille de 14 ans menée contre le gouvernement fédéral afin d'obtenir l'équité salariale pour les membres occupant des emplois à prédominance féminine dans la fonction publique illustre de façon éloquente notre engagement envers la justice sociale et économique. Cette longue bataille a été brillamment menée par des membres, du personnel et des dirigeantes et dirigeants de

l'AFPC, avec pour résultat un succès phénoménal : 3,5 milliards de dollars accordés aux membres actuels et anciens de l'AFPC. Cette victoire était la plus importante jamais remportée par un syndicat dans l'histoire canadienne. L'AFPC a remporté d'autres victoires semblables pour le personnel du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et de Postes Canada.

En unissant leurs forces, les membres de l'AFPC obtiennent respect et traitement équitable dans leurs milieux de travail, la sécurité d'emploi, un salaire juste et des conditions de travail sécuritaires.



Fonds de justice sociale : ensemble, vers un avenir meilleur

Au fil des ans, l'AFPC a participé à des initiatives de développement et de secours d'urgence au Canada et ailleurs. Récemment, l'AFPC s'est jointe à la longue liste de syndicats canadiens qui se sont dotés de fonds créés expressément pour promouvoir la justice sociale et la solidarité. Le Fonds de justice sociale de l'AFPC investit dans des programmes et des projets qui appuient les principes du syndicalisme et de la justice sociale partout au Canada et dans le monde. Il aide les syndicats et d'autres organismes non gouvernementaux/à but non lucratif à lutter pour améliorer les niveaux de vie, les conditions de travail, les lois en matière de santé et sécurité et les droits de la personne.

Le Fonds de justice sociale concentre ses activités dans les domaines suivants :

- Activités de développement international,
- initiatives de développement et de lutte contre la pauvreté au Canada,
- secours d'urgence au Canada et ailleurs dans le monde,
- échanges entre travailleuses et travailleurs,
- formation des travailleuses et travailleurs, au Canada et ailleurs dans le monde.

Par la mise en commun des efforts, l'échange de renseignements, les campagnes communes, l'élaboration de programmes d'éducation et le renforcement des associations de travailleuses et travailleurs, les fonds de justice sociale représentent un contrepoids important au secteur des entreprises dans tous les pays. Parallèlement, les fonds peuvent aider les travailleuses et travailleurs dans les pays où ils vivent et travaillent, en favorisant le développement économique, en améliorant la santé et la sécurité au travail et en luttant pour l'égalité des sexes.



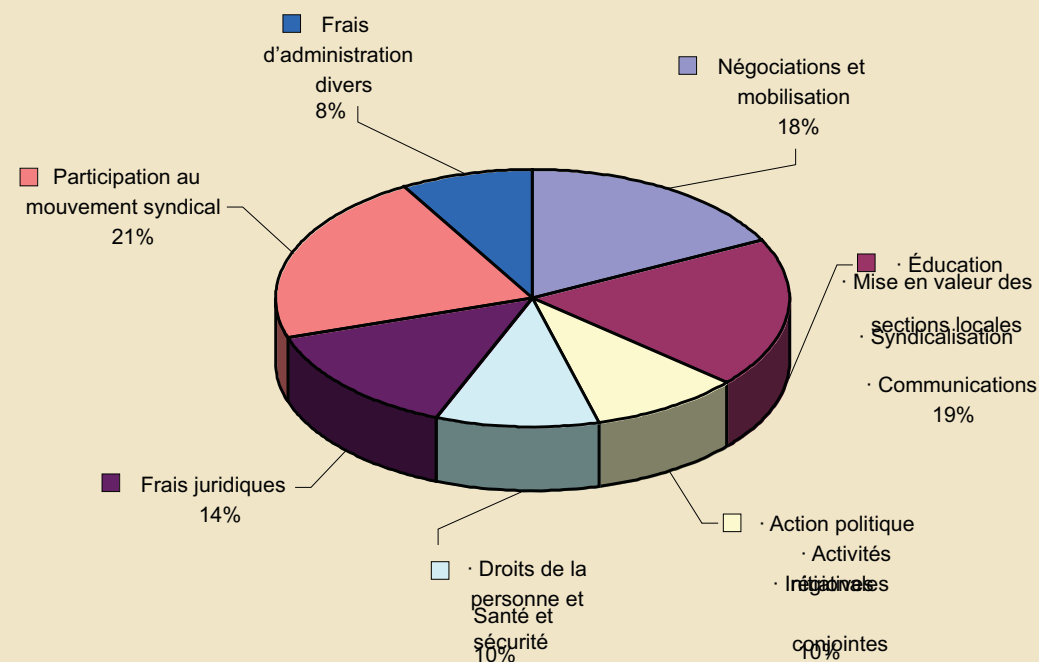
Cotisations syndicales : au service des membres

Chaque membre verse une portion de ses cotisations à l'AFPC et une autre à l'Élément et à la section locale ou à la section locale à charte directe à laquelle il est affilié. Tous les trois ans, les membres choisis comme personnes déléguées assistent au congrès triennal et ensemble, décident des programmes et des priorités du syndicat pour les trois années à venir. Les cotisations perçues servent à financer les programmes, les services et les campagnes, notamment la santé et la sécurité, la formation des membres, les négociations, la représentation en matière de griefs, les campagnes de syndicalisation, l'action politique et les programmes d'équité.

Dans l'intervalle des congrès, le Comité exécutif de l'Alliance s'efforce de voir à ce que les programmes, les services et les campagnes approuvés respectent les limites budgétaires fixées par les déléguées et délégués au congrès.

Le graphique ci-dessous illustre la façon dont les cotisations syndicales sont réparties en général entre les programmes et les activités du syndicat.

FRAIS LIÉS AUX ACTIVITÉS DES MEMBRES



Santé et sécurité : renforcer les milieux de travail

L'AFPC croit que l'apport et l'action des travailleuses et des travailleurs créent des milieux de travail sains et sécuritaires. L'AFPC travaille avec ses membres à promouvoir la santé et la sécurité et à faire en sorte que les employeurs respectent leurs obligations.

Au nombre des objectifs de l'AFPC :

- Prévenir les maladies causées par de mauvaises conditions de travail;
- veiller à ce que les emplois et les milieux de travail des travailleuses et des travailleurs correspondent à leurs besoins physiques et psychologiques.

Pour atteindre ces objectifs, l'AFPC assure la formation des membres pour en faire des défenseurs de la santé et de la sécurité au travail, et les tient au courant des questions actuelles en la matière. La formation s'inscrit dans les programmes d'éducation régionaux.

Le personnel travaille avec les comités de santé et sécurité des sections locales pour les aider à représenter les membres lorsque leur santé et leur sécurité sont menacées au travail.

En outre, l'AFPC organise des conférences régionales et nationales pour aborder les questions de santé et sécurité dans une perspective globale. Les membres apprennent des façons nouvelles et dynamiques de traiter les questions de santé et sécurité dans leur propre milieu de travail.

L'AFPC milite en faveur de meilleures lois pour protéger les droits des travailleuses et des travailleurs en matière de santé et sécurité. Par exemple, l'AFPC appuie vigoureusement la « réaffectation préventive » des femmes enceintes et allaitantes. Nous avons exercé des pressions et réussi à obtenir des lois qui permettent à une femme enceinte ou allaitante de demander un emploi plus sécuritaire lorsque son travail comporte un danger pour le fœtus ou l'enfant. S'il est impossible de trouver un autre emploi, la femme doit obtenir un congé non rémunéré jusqu'à ce que la situation change.

L'AFPC négocie des conventions collectives qui offrent aux travailleuses et aux travailleurs une protection supérieure à celle prévue dans le *Code canadien du travail* et les lois provinciales sur la santé et la sécurité au travail.



Droits de la personne : pour un monde meilleur, au travail et dans la collectivité



L'AFPC s'efforce d'obtenir l'égalité pour tous les membres. Ce n'est qu'en mettant fin à la discrimination que les groupes défavorisés pourront participer pleinement à la main-d'œuvre et au syndicat. L'AFPC ne tolère pas le racisme, l'homophobie, le capacitisme et le sexisme, ni aucune forme de discrimination ou de harcèlement fondé sur la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, la religion, l'âge, le sexe, l'orientation sexuelle, l'état matrimonial, la situation de famille, l'identité sexuelle, la déficience ou l'état de personne graciée.

Par l'entremise du Réseau national autochtone, inuit et métis (NAIM) et d'autres forums, les membres autochtones (Premières nations, Inuits et Métis) se donnent une voix à l'intérieur du syndicat et ont l'occasion de participer à la vie de leur syndicat et de la société en général. L'AFPC reconnaît que le colonialisme et le racisme entraînent toujours des effets sur les peuples autochtones. L'AFPC appuie la lutte que mènent les peuples autochtones pour que le gouvernement s'attaque à leurs problèmes et les considère comme des questions prioritaires.

La sous-représentation en milieu de travail, l'absence de reconnaissance des titres et diplômes internationaux, le profilage racial, l'intolérance



religieuse, le programme de sécurité du gouvernement fédéral, les politiques d'immigration, la discrimination et le harcèlement systémiques en milieu de travail et dans la société sont au nombre des problèmes auxquels sont confrontées les collectivités racialisées (groupes raciaux visibles). La mondialisation, la privatisation, le colonialisme et le racisme ont contribué à la marginalisation sociale, économique et politique des

peuples racialisés au Canada et partout dans le monde. Afin de préserver et de promouvoir les droits fondamentaux de la personne, l'AFPC lutte en faveur de l'égalité de tous les travailleurs racialisés, là où le racisme se manifeste – dans les établissements, les textes de loi et les politiques.

L'AFPC a aussi à cœur les droits des personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et transgenres. Les travailleuses et travailleurs, peu importe leur orientation sexuelle ou leur identité sexuelle, devraient pouvoir évoluer dans un milieu exempt de harcèlement et de discrimination et être intégrés comme partenaires égaux dans leur milieu de travail, leur syndicat et leurs collectivités. L'AFPC appuie le droit égal au mariage et aux avantages sociaux dans le cas des couples de même sexe.

L'AFPC travaille ardemment à défendre et à élargir les droits de ses membres ayant un handicap, plus particulièrement le droit à une pleine participation à la vie de nos milieux de travail, de nos collectivités et de notre syndicat. Une partie de ce travail consiste à s'assurer que les employeurs respectent leurs obligations de tenir compte des besoins des travailleuses et des travailleurs et que les personnes ayant un handicap ont accès aux services publics et sociaux dans nos collectivités. L'AFPC établit des lignes directrices concernant les mesures d'adaptation à prendre pour ses membres ayant un handicap et s'efforce de concevoir et d'organiser des activités syndicales intégratrices et exemptes d'obstacles.



L'AFPC crée des lieux de rencontre permettant aux membres issus des groupes d'équité de se rassembler, de s'organiser, d'établir des stratégies et de se rallier autour des questions qui les touchent. L'AFPC organise plusieurs conférences nationales, dont les suivantes : Accès, Fierté, membres autochtones et membres des groupes raciaux visibles. Les comités régionaux d'équité et des droits de la personne permettent également de réunir les membres militant pour l'égalité afin de régler proactivement des questions propres à leurs milieux de travail et à leurs régions.

L'AFPC intègre à toute sa structure une grille d'évaluation axée sur l'équité et les droits de la personne et s'assure que sa documentation, ses politiques et ses pratiques sont intégratrices et exemptes d'obstacles pour tous les groupes d'équité.

Elle appuie les campagnes de justice sociale qui promeuvent ou renforcent les droits de la personne et les droits à l'égalité ainsi que l'adoption de dispositions contractuelles qui font avancer la cause des droits de la personne. De plus, l'AFPC exerce des pressions et collabore avec des coalitions en vue de resserrer les lois qui protègent les droits de la personne et l'équité en matière d'emploi. Enfin, elle fait pression sur les employeurs dans le but de faire cesser toute activité discriminatoire envers les travailleuses et les travailleurs et d'éliminer les obstacles systémiques auxquels se heurtent les membres des groupes d'équité.



Droits des femmes : vers l'égalité pleine et entière



En dépit des progrès réalisés par le mouvement des femmes tout au long du dernier siècle, la pleine égalité des femmes n'existe toujours pas au Canada. Le programme des femmes s'inspire des réalisations des femmes de l'AFPC qui, pendant des décennies, se sont mobilisées dans leur syndicat et leurs communautés pour obtenir des changements progressistes.

L'AFPC a mis sur pied son premier comité des femmes dans les années 1970. Les militantes se sont rassemblées pour demander que le syndicat change sa façon de faire de manière à inclure leur participation et se penche sur les questions qui les intéressent. En 1985, la première conférence nationale des femmes a eu lieu, suivie peu de temps après de conférences régionales.

Au sein de l'AFPC, les femmes et leur famille bénéficient des gains réalisés par l'AFPC dans le cadre des négociations, entre autres, la bonification des indemnités de garde d'enfants, les compléments salariaux versés pendant le congé de maternité et le congé familial, les dispositions contractuelles qui reflètent l'équité entre les sexes en milieu de travail.

Le programme des femmes de notre syndicat continue de mettre l'accent sur les campagnes et les initiatives qui touchent les femmes dans le syndicat et dans la société. Les activités organisées dans le cadre de la Journée internationale de la femme et l'élaboration d'outils de sensibilisation et de mobilisation en ce qui a trait aux droits des femmes en milieu de travail, dans la collectivité et à l'échelle mondiale constituent des objectifs prioritaires.

De concert avec d'autres syndicats et groupes de femmes, l'AFPC joue un rôle actif dans le vaste mouvement syndical et de justice sociale, afin de bâtir une société fondée sur la justice et l'égalité pour tous. À titre d'exemples, mentionnons l'aide financière accordée par un comité régional des femmes afin d'aider des militantes syndicales de Colombie à s'installer au Canada après avoir fui leur pays en raison de leur activité syndicale, ou encore les ressources nationales de l'AFPC consacrées à la Marche mondiale des femmes.



L'AFPC se porte à la défense de mesures d'intérêt public qui font avancer la cause des femmes et favorisent l'égalité sur tous les fronts. Quelques exemples : campagne en faveur de l'adoption d'une loi proactive sur l'équité salariale, défense des programmes publics de promotion de la femme, réaffectation préventive des femmes enceintes ou allaitantes et lutte continue en faveur de l'équité en matière d'emploi.

Réorganisation du travail : les temps changent, le travail aussi

La nature du travail s'est considérablement transformée au cours des vingt dernières années. Le travail à contrat est plus répandu, la sécurité d'emploi est moindre, les salaires ont baissé dans le secteur des services et les nouvelles technologies ont remplacé la main-d'œuvre dans beaucoup de secteurs. Ces changements et d'autres encore influent grandement sur la vie des travailleuses et des travailleurs.

L'AFPC continue de parfaire son expertise en matière de réorganisation du travail.

- L'AFPC négocie des aménagements d'horaires flexibles, des avantages sociaux concurrentiels en matière de congé et des ententes sur le réaménagement des effectifs. Les dispositions négociées par le syndicat permettent d'améliorer non seulement les conditions des travailleuses et des travailleurs, mais la culture du milieu de travail en général.
- L'AFPC a été à l'avant-garde de la question du télétravail, où les travailleuses et les travailleurs offrent leurs services depuis leur domicile au moyen de l'ordinateur et du téléphone. Ce changement de cap a soulevé de nouvelles questions, comme la frontière qui sépare le temps de travail et le temps personnel, l'ergonomie et la surveillance électronique.
- L'AFPC se bat pour diminuer la durée de la période pendant laquelle on peut maintenir les employés dans des postes à durée déterminée avant de leur offrir un emploi permanent en s'opposant aux employeurs qui abusent des emplois à durée déterminée.
- L'AFPC améliore la formation des travailleuses et des travailleurs en négociant des programmes de formation mixtes ou en s'assurant d'avoir son mot à dire dans la formation offerte par l'employeur.
- L'AFPC effectue des recherches sur les changements apportés au travail des membres et utilise cette information pour se préparer aux négociations, aux griefs et aux autres activités syndicales.
- L'AFPC travaille avec des partenaires, comme le Centre for Research on Work and Society à l'Université York, le Congrès du travail du Canada et le Centre canadien de politiques alternatives, afin de trouver des solutions aux nouvelles initiatives de réorganisation du travail qui influent négativement sur la santé et la sécurité des travailleuses et des travailleurs.

Au fur et à mesure que la nature du travail continuera d'évoluer, le rôle du syndicat s'accroîtra. L'AFPC ripostera – que ce soit en milieu de travail, dans la communauté ou auprès du gouvernement – à tout changement ayant une influence négative sur les travailleuses et les travailleurs.



Éducation : un syndicat solide par la formation

Au fil des ans, des dizaines de milliers de membres de l'AFPC ont eu la chance d'accroître leurs connaissances, d'acquérir des compétences et de voir le monde d'un autre œil en participant au Programme d'éducation de l'AFPC.

Notre programme est exhaustif et touche une grande variété de sujets, allant des problèmes en milieu de travail à des enjeux plus vastes touchant la justice sociale et la collectivité. Les occasions d'apprentissage sont nombreuses et comprennent des séances en milieu de travail de 45 minutes, des cours d'une journée ou deux et des cours en résidence de 3 à 5 jours. Le Programme de développement syndical d'une durée de trois semaines est également offert aux nouvelles militantes et aux nouveaux militants.

L'AFPC assume les frais de cours, rembourse aux membres l'équivalent du salaire perdu pour participer aux cours et offre une indemnité de garde familiale aux membres qui en ont besoin.

Chaque bureau régional planifie et offre son programme de formation après consultation auprès des membres. Consultez votre déléguée syndicale ou délégué syndical, votre bureau régional ou le site Web régional pour connaître l'horaire des cours.

En outre, les membres peuvent se voir offrir des possibilités de formation par l'entremise des Éléments, des conseils du travail et des fédérations provinciales du travail. Le Congrès du travail du Canada et la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec offrent également des programmes de formation.

Les liens menant aux sites Web régionaux se trouvent sur le site de l'AFPC.



Communications : tenir les membres au courant

Le site Web de l'AFPC donne aux membres des nouvelles du syndicat national et fournit les liens vers les sites web des régions et des Éléments. Voici l'adresse du site : <http://www.psc-afpc.com>.

L'AFPC publie le bulletin mensuel *Parlons syndicat*, qui fournit aux sections locales de l'information à jour sur les activités syndicales, y compris les campagnes, les négociations, les questions de l'heure, la défense des intérêts, les conférences et les congrès. Elle publie également *Le Rassembleur*, une publication postée directement aux membres et pour laquelle l'AFPC a reçu un prix.

Des bulletins sur des sujets particuliers, tels que l'équité salariale et les stratégies de négociation, s'inscrivent régulièrement dans le plan de communication de l'AFPC.

L'AFPC produit des documents à l'appui de ses politiques qui résultent d'initiatives nées de la volonté des membres.

Afin d'aider les membres à défendre leurs intérêts, l'AFPC leur fournit divers outils : coordonnées des députés, modèles de lettres à l'appui des campagnes et conseils sur diverses stratégies d'intervention.



Négociation collective : *action collective, pouvoir collectif*

Unités de négociation

L'AFPC compte plus de 230 unités de négociation, chacune étant régie par sa propre convention collective qui énonce ses conditions de travail. Lorsqu'un nouveau groupe de travailleuses et de travailleurs se syndique avec l'AFPC, il forme une nouvelle unité de négociation ou se joint à une unité existante. Certaines unités sont très petites et ne comptent que 10 membres, tandis que d'autres en comptent 70 000.

Équipes de négociation

Les équipes de négociation sont composées d'une négociatrice ou d'un négociateur de l'AFPC et des membres élus par l'unité de négociation. Les équipes obtiennent aussi l'appui du personnel de l'AFPC en matière de recherche, de conseils juridiques et de négociation. Le syndicat possède plus de 40 ans d'expérience dans la négociation de conventions collectives qui répondent aux besoins des membres répartis dans une multitude d'emplois et de lieux de travail.

Conventions collectives

Votre convention collective vous protège dans votre milieu de travail. Elle énonce vos droits et responsabilités ainsi que les règles régissant les heures de travail et les heures supplémentaires, les congés, la rémunération et les avantages sociaux. Elle dicte également les responsabilités de l'employeur. La convention collective est le cadre régissant la vie au travail.

Les membres ont un rôle à jouer

La participation des membres est essentielle au succès de l'AFPC au chapitre des négociations, des griefs, de l'équité salariale et de toute autre activité syndicale. Nous devons tous travailler en solidarité afin d'obtenir le meilleur résultat qui soit pour nos membres. Le militantisme peut prendre bien des formes et c'est un moyen formidable de participer à la vie du syndicat et au mouvement syndical dans son ensemble. L'action collective de l'AFPC engendre un pouvoir collectif pour vous et tous les membres.

Forums de négociation

L'AFPC est membre du Conseil national mixte (CNM), lequel est un forum permettant aux agents négociateurs fédéraux de négocier conjointement des politiques, des avantages sociaux et des conditions d'emploi pour le compte de leurs membres du secteur public fédéral. D'autres questions non négociées qui touchent certains membres de l'AFPC du secteur fédéral font l'objet de consultations, par exemple les indemnités de déplacement dans le Nord et le Régime de soins de santé de la fonction publique. Bon nombre de politiques et de directives émanant du CNM ont une incidence importante sur la vie des membres de l'AFPC.

Griefs : *représenter les droits négociés des membres*

Un grief, c'est l'outil dont se sert le syndicat pour s'assurer que l'employeur suit les règles de la convention collective. Si vous croyez que votre superviseur ou une autre personne de la direction a enfreint l'une de ces règles, assurez-vous d'informer une personne de votre section locale afin qu'elle puisse vous aider à déposer un grief. Une dirigeante ou un dirigeant de la section locale vous assistera pendant le processus de règlement du grief dans votre milieu de travail. Le processus de règlement des griefs vous permet de soulever la question directement avec l'employeur et offre au syndicat et à vous-même la possibilité de rassembler des renseignements additionnels au sujet du grief. Si le problème n'est pas réglé durant ce processus, le grief sera soumis à l'AFPC afin d'évaluer s'il sera renvoyé à l'arbitrage. Ainsi, l'information que vous recueillez tout au long de la procédure s'avère d'importance capitale pour permettre à l'AFPC d'évaluer le bien-fondé du grief et de décider si elle porte le grief à l'arbitrage.

Si votre grief est renvoyé à l'arbitrage, une agente ou un agent aux griefs et à l'arbitrage vous représente aux audiences d'arbitrage ou de médiation et devant les organismes et tribunaux administratifs.

L'AFPC vous apporte son concours tout au long du processus de règlement du grief afin de protéger vos droits et ceux de tous ses membres.

Une entente peut se conclure à n'importe quelle étape du processus de règlement du grief, si les deux parties s'entendent. L'entente peut comprendre le versement du traitement rétroactif au membre, un changement dans la façon de faire de l'employeur ou un changement visant à rendre le milieu de travail plus sécuritaire, selon l'objet du grief au départ.



Services juridiques : lutter pour la justice

Les conseillères et conseillers juridiques membres du personnel de l'AFPC offrent des conseils et assurent des services de représentation dans de nombreux domaines : relations de travail, emploi, droits de la personne et droits et libertés garantis par la Constitution. Dans certains cas, l'AFPC entreprend des contestations judiciaires pour faire avancer le droit canadien et protéger les intérêts de ses membres et des groupes vulnérables de la société. L'AFPC utilise ses ressources juridiques de manière à assurer l'équilibre entre les intérêts de membres en particulier et ceux de l'ensemble de son effectif et de la société.

Au fil des ans, l'AFPC a mené et remporté de nombreuses batailles importantes. Bien souvent, de telles batailles donnent lieu à des règlements favorables aux membres. Les contestations judiciaires peuvent être portées devant les plus hauts tribunaux où des précédents sont établis et changent le paysage juridique du pays et la vie de ses citoyens.

L'AFPC a mené plusieurs contestations hautement médiatisées, notamment à la suite de plaintes novatrices sur l'équité salariale. Par ailleurs, de concert avec d'autres syndicats du secteur public fédéral, elle a intenté un recours contre le gouvernement fédéral au motif que ce dernier s'est approprié l'excédent de 30 milliards de dollars des caisses de retraite des fonctionnaires fédéraux et a inscrit cette somme aux recettes générales. L'AFPC met également au défi le gouvernement du Canada d'adopter une loi rédigée il y a vingt ans mais non promulguée, laquelle assurerait au personnel de la Chambre des communes une protection en santé et sécurité en vertu du *Code canadien du travail*.



Classification et équité salariale : pour un salaire juste

L'AFPC aide les membres sur les questions de classification et d'équité salariale. La classification renvoie à l'évaluation de vos fonctions, laquelle est basée sur les compétences, les responsabilités et autres exigences du poste. Si vous croyez que votre poste n'est pas bien classifié, vous devriez déposer un grief de classification. L'AFPC représente également l'intérêt des membres lorsque les employeurs élaborent de nouveaux plans de classification afin de s'assurer que les plans sont justes et non discriminatoires.

L'équité salariale s'entend d'un salaire égal pour un travail de valeur égale. On ne parle pas seulement des hommes et des femmes qui effectuent le même travail, mais également des hommes et des femmes qui accomplissent des tâches différentes exigeant le même degré de compétences, de connaissances et d'expérience. L'AFPC a vraiment à cœur l'équité salariale et elle a mené de tout temps le combat en faveur de l'équité au Canada. En 1999, ses efforts portaient fruit et elle obtenait le règlement le plus élevé en matière d'équité salariale jamais accordé au Canada au terme d'une poursuite contre le gouvernement fédéral.

Au-delà de la convention collective

L'AFPC offre des services de représentation et une aide technique concernant l'interprétation et l'application des régimes de pensions et d'assurance-invalidité des secteurs public et privé, y compris les dispositions législatives afférentes.

Lorsqu'ils sont privés de leurs droits, les membres de l'AFPC peuvent bénéficier de services de représentation devant les commissions des accidents du travail et les tribunaux des droits de la personne.



Syndicalisation : un syndicat fort, des collectivités solides

L'AFPC est un syndicat axé sur la syndicalisation. Elle compte des agentes et agents de syndicalisation dans chacune des sept régions afin d'aider les travailleuses et les travailleurs qui veulent se syndiquer.

Les travailleuses et les travailleurs joignent les rangs de l'AFPC parce qu'ils veulent un milieu de travail juste, une convention collective qui tient compte de leurs besoins, une rémunération et des droits accrus ainsi qu'un droit de parole fort à l'égard de leurs conditions de travail.

Les agentes et agents de syndicalisation de l'AFPC rejoignent des gens de diverses catégories d'emplois, notamment la sécurité, l'entretien, le nettoyage, les services sociaux, l'exploitation de mines de diamants, les transports, les centres d'appels, les organismes d'habitation du Nord et les universités, autant de secteurs qui bénéficient de la force qu'un syndicat peut offrir.

L'AFPC collabore avec d'autres organismes qui aident les travailleuses et les travailleurs à obtenir justice et dignité au travail. À titre d'exemple, elle s'est associée au Workers' Action Centre de Toronto afin d'aider la main-d'oeuvre marginalisée et immigrante qui n'est pas syndiquée à protéger ses droits en milieu de travail.

L'AFPC représente des travailleuses et des travailleurs issus de nombreuses professions différentes, ce qui en fait un choix tout naturel pour beaucoup de personnes.

Le profil national de l'AFPC et les succès qu'elle connaît à défendre les droits des membres attirent les associations syndicales indépendantes et les petits syndicats. Certains de ces groupes ont intégré la famille de l'AFPC, ce qui leur a permis de renforcer leur syndicat, avec l'appui de l'AFPC.



Joindre les rangs de l'AFPC

Communiquez avec l'un des bureaux régionaux de l'AFPC pour obtenir des renseignements sur la syndicalisation de votre milieu de travail.

Nord

www.pnacnorth.com
Téléphone : 867-873-5670
Télécopieur : 867-873-4295

Colombie-Britannique

www.pnacbc.com
Téléphone : 604-430-5631
Télécopieur : 604-430-0451

Prairies

www.pnac.com/prairies
Téléphone : 204-947-1601
Télécopieur : 204-943-0652

Région de la capitale nationale

www.pnac-ncr.com
www.afpc-rcn.com
Téléphone : 613-560-4261
ou 613-292-2310
Télécopieur : 613-234-6209

Ontario

www.pnac.com/ontario
Téléphone : 416-485-3558
Télécopieur : 416-485-8607

Québec

www.afpcquebec.com
Téléphone : 514-875-7100
Télécopieur : 514-875-8399

Atlantique

www.pnac.com/atlantic
Téléphone : 902-443-3541
Télécopieur : 902-539-5929



SANS FRAIS : 1-888-604-7722

Nord**Iqaluit**

C.P. 220,
édifice n° 1412 Cour Sikituuq
Iqaluit Nunavut X0A 0H0
Tél. : 867-979-7430
Sans frais : 1-866-268-7097
Télé. : 867-979-5517

Whitehorse

2285, 2^e Avenue
Pièce 100
Whitehorse (Yukon) Y1A 1C9
Tél. : 867-667-2331
Télé. : 867-633-5347

Yellowknife

4916, 49^e rue
B.P. 637
Yellowknife (T.-N.-O.) X1A 2N5
Tél. : 867-873-5670
Sans frais : 1-800-661-0870
Télé. : 867-873-4295

Colombie-Britannique**Victoria**

1497, chemin Admirals
Pièce 210
Victoria (C.-B.) V9A 2P8
Tél. : 250-953-1050
Télé. : 250-953-1066

Vancouver

5238, rue Joyce
Pièce 200
Vancouver (C.-B.) V5R 6C9
Tél. : 604-430-5631
Sans frais : 1-800-663-1655
Télé. : 604-430-0451

Prairies**Calgary**

Édifice Hillhurst
301, 14^e rue Nord-Ouest
Pièce 302
Calgary (Alberta) T2N 2A1
Tél. : 1-800-461-8914 (Alberta et
T.-N.-O. seulement)
403-270-6555
Télé. : 403-270-6591

Edmonton

10130, rue 103^e
Pièce 205
Edmonton (Alberta) T5J 3N9
Tél. : 780-423-1290
Sans frais : 1-800-814-3948 (AB/T.N.O.)
Télé. : 780-429-2278

Regina

2445, 13^e avenue
Pièce 200
Regina (Saskatchewan) S4P 0W1
Tél. : 306-757-3575
Sans frais : 1-877-890-3575
Télé. : 306-569-8425

Saskatoon

511, 1^{re} avenue Nord
Pièce 5
Saskatoon (Saskatchewan)
S7K 1X5
Tél. : 306-244-3033
Sans frais : 1-877-890-3575
Télé. : 306-664-2016

Winnipeg

175, rue Hargrave
Pièce 460
Winnipeg (Manitoba) R3C 3R8
Tél. : 204-947-1601
Sans frais : 1-866-393-7722
Télé. : 204-943-0652

Ontario**Thunder Bay**

1205, promenade Amber
Pièce 109
Thunder Bay (Ont.) P7B 6M4
Tél. : 807-345-8442
Télé. : 807-344-0704

Sudbury

10, rue Elm
Pièce 504
Sudbury (Ont.) P3C 5N3
Tél. : 705-674-6907
Sans frais : 1-800-354-9134
Télé. : 705-674-8652

Kingston

Cornell Towers
234, rue Concession
Pièce 203
Kingston (Ont.) K7K 6W6
Tél. : 613-542-7322
Sans frais : 1-800-355-0783
Télé. : 613-542-7387

London

480, rue Sovereign, U-11
London (Ont.) N6M 1A4
Tél. : 519-659-1124
Sans frais : 1-800-366-0539
Télé. : 519-659-1132

Toronto

90, avenue Eglinton Est
Pièce 608
Toronto (Ont.) M4P 2Y3
Tél. : 416-485-3558
Sans frais : 1-800-354-9086
Télé. : 416-485-8607

Région de la capitale nationale**Gatineau**

Place du Centre
200, promenade du Portage
2^e étage, pièce 310
Gatineau (Qué.) J8X 4B7
Tél. : 819-777-4647
Télé. : 819-777-9407

Ottawa

15, avenue Holland
Rez-de-chaussée
Ottawa (Ontario) K1Y 4T2
Tél. : 613-560-2560
Télé. : 613-234-6209

Québec**Montréal**

3300, boul. Côte-Vertu
Bureau 400
Saint-Laurent (Québec) H4R 2B7
Tél. : 514-875-7100
Sans frais : 1-800-642-8020
Télé. : 514-875-8399

Québec

5050, boulevard des Gradins
Pièce 130
Québec (Québec) G2J 1P8
Tél. : 418-666-6500
Sans frais : 1-800-566-6530
Télé. : 418-666-6999

Atlantique**Gander**

Édifice Polaris
61, promenade Elizabeth
Gander (T.-N.) A1V 1G4
Tél. : 709-651-3727
Sans frais : 1-800-663-7744
Télé. : 709-651-3091

St. John's

Édifice Neal
50, promenade Harbour
2^e étage
St. John's (T.-N.) A1C 6J4
Tél. : 709-726-6453
Sans frais : 1-888-904-4357
Télé. : 709-726-1821

Charlottetown

1, chemin Harbourside
Charlottetown (Î.-P.-É.)
C1A 8R4
Tél. : 902-892-5481
Télé. : 902-892-6407

Moncton

30, rue Englehart
Unité G
Dieppe (N.-B.) E1A 8H3
Tél. : 506-857-4220
Télé. : 506-857-9792

Halifax

Centre Park West
287, promenade Lacewood
Pièce 301
Halifax (N.-É.) B3M 3Y7
Tél. : 902-443-3541
Télé. : 902-443-8291